



Pension alimentaire exigée par mon ex qui gagne 3500 euros

Par **kate38760**, le **18/04/2015** à **20:22**

je suis divorcée depuis 2012 avec 3 enfants qui vivent chez leur père. Celui ci gagne 3500 euros par mois, j'étais mère au foyer et je vis du montant compensatoire reçu lors du divorce. Je n'ai les enfants que le mercredi et un week end sur 2. Partant en Inde 3 mois par an pour une ONG en tant que bénévole mon ex me réclame une pension alimentaire de 600 euros par mois. Je précise que c'est lui qui touche les allocations et je n'ai pas de salaire autre que le montant compensatoire. Il veut que je paye les frais d'avocats également. Est ce que je risque d'être condamnée à payer une Pension Alimentaire ? sous prétexte que si j'ai les moyens d'aller en Inde je dois payer une pension. Il est cadre et je suis sans emploi. Mon ex mari n'est motivé que par la vengeance mais c'est ma parole contre la sienne. Comment puis je me défendre ? est ce qu'on peut me forcer à puiser dans ce montant compensatoire que j'ai bloqué en assurance vie ? Je n'aurai pas de retraite et cette somme était prévue à cet effet.

Par **domat**, le **18/04/2015** à **20:41**

bjr,

en l'absence d'accord amiable, seul le juge aux affaires familiales peut déterminer une éventuelle pension alimentaire pour vos enfants en fonction des besoins et de vos moyens. pas besoin d'avocat pour saisir le JAF.

il est logique que vous participiez financièrement à l'entretien et à l'éducation de vos enfants même si vous préférez travailler plusieurs mois par bénévollement en inde ce qui ne vous permet pas de trouver un emploi en france ni d'ailleurs de vous occuper de vos enfants.

l'argument de votre mari peut sans doute influencer le juge dans sa décision.

cdt